

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 09

date de convocation 05/12/2019

date d'affichage 20/12/2019

L'an deux mil dix-neuf et le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel

Absents : Mmes Danick FLEURY, excusée et Cindy DAUBIN, M. Benoit THIBAUT.

Pouvoir : Mme Fleury a donné pouvoir à Mme Gauthier.

Secrétaire de séance : Mme Estelle CLEUET

La séance ouverte, Monsieur Daigny demande la parole.

Il expose à l'assemblée qu'il a pris connaissance du rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur pour le projet éolien Elicio sur Plessier ; il a noté page 24 que l'étude paysagère fait état d'un encerclement de la commune déjà bien présent et l'enferment de la commune à 180° avec une densité, à terme, de 2 éoliennes au km². Il précise que la Sté Elicio est une filiale de Nethys dont le siège social est à Liège en Belgique destinataire des bénéficiaires. Par ailleurs, il a été stupéfait de trouver dans le dossier un courrier émanant du Maire, courrier rédigé deux jours avant la clôture de l'enquête publique. Le Maire y fait état de son point de vue et de son souhait de voir se réaliser ce parc éolien.

M. Daigny lui reproche d'avoir rédigé ce courrier en tant que Maire et non en tant qu'individu, mais également d'avoir précisé que le vote émis, en séance du 30/09/19, n'était pas représentatif car moins de la moitié du Conseil était présent au cours du vote. Selon lui, le Maire se doit de retranscrire et de porter les décisions du Conseil, qu'il y adhère ou pas et non de remettre en doute les décisions prises.

Le Maire fait remarquer à Monsieur Daigny qu'il avait lui, aussi la possibilité d'adresser un courrier au commissaire enquêteur. Monsieur Daigny quitte la table du Conseil vers 21h.

Concernant les difficultés de valorisation de la biomasse et du développement du solaire sur la commune, argumentés par le Maire dans son courrier, Mrs Lescureux et Damay apportent des éléments sur ce filières et la possibilité de les voir développées sur la commune (bâtiments communaux pour le solaire).

Mme Patte regrette vivement ce courrier et a le sentiment que les conseillers ne servent à rien.

Lecture est faite des comptes rendus des séances des 12 et 30 septembre 2019. Il n'est fait aucune observation et ils sont approuvés à l'unanimité.

1/ FINANCES COMMUNALES :

- **Accessibilité et mise aux normes salle polyvalente et sanitaires écoles** : L'appel d'offres pour ce chantier a été publié de façon dématérialisée sur le portail de Picardie Gazette du 21/10 au 22/11. Une seule réponse a été remise pour le lot 1- Gros œuvre ; la proposition de l'entreprise Peter Marcel est recevable. Toutefois, en accord avec l'architecte, une consultation est lancée et le Maire communique la liste des entreprises consultées. Le Conseil souhaite également élargir la consultation au lot Gros-Œuvre.
- **Dépenses d'investissement en 2020 avant le vote du budget** : Le Conseil autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, afin de faire face à une dépense imprévue ou urgente – **adopté par 7 votes favorables / 1 abstention**
- **Indemnité nouveau receveur M. Squiban** : Une délibération doit être prise afin de permettre l'application de l'arrêté du 16/12/1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au nouveau comptable du Trésor, M. Squiban, en fonction depuis le 01/09/19. Cette indemnité est calculée sur la moyenne des 3 derniers budgets et s'élève à 121,13€ pour 2019 (120j). Une indemnité de budget (30,49€) peut également être accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer au receveur municipal, M. Squiban, une indemnité de conseil au taux de 100%, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies par l'arrêté précité. L'indemnité de budget ne sera pas versée.

- **Travaux sur chemins – répartition Commune/AFR** : L'association foncière a réalisé des travaux sur les chemins communaux au cours de l'été (charroi de craie et rechargement de chemins) ; la facture a été réglée par la commune et cette dernière encaissera le Fctva en 2021 ; **le Conseil convient que l'AFR remboursera le reste à charge à la commune sur 2020.**
- **Ordinateur mairie / fin de mise à jour Windows 7pro** : Le Maire présente le devis Berger Levraut pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat compte tenu de l'arrêt des mises à jour de la version 7pro par Microsoft. L'ensemble de la configuration avec pack Office et disque dur pour sauvegarde coûte 1.027€ ht ; à cela s'ajoute l'abonnement pour maintenance du matériel (168€ht) et la réinstallation des logiciels (385€ht), soit au total 1.580€ ht. Le Maire précise qu'il est vivement recommandé d'externaliser la sauvegarde, un devis est en cours. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le matériel actuel date de 2014 valide à l'unanimité ces devis et autorise le Maire à engager la dépense.**
- **Décision modificative 3** : Elle s'équilibre à 28.305€ en fonctionnement et 5.500€ en investissement. Elle permet la prise en compte de recettes supplémentaires et l'ajustement des crédits ouverts pour permettre le règlement des dépenses jusqu'au terme de l'année pour le fonctionnement. En investissement, elle concerne des transferts de crédits. **Elle est adoptée par 7 voix – 1 abstention.**
- **Renouvellement de bail ZH8p** : Le bail consenti pour la parcelle ZH8 (35ares) Au Chemin de Quiry est échu au 14/06/2019. Le Maire propose de le renouveler aux mêmes conditions (loyer de 7 Quintaux de blé – durée 9 ans – bailleur SCEA Barbary). **Le Conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler le bail à a SCEA Barbary aux mêmes conditions au 15/06/2019.**

2/ CONVENTIONS :

- **Accueil du mercredi – confirmation adhésion 2019/2020** : Chaque conseiller a été destinataire des tableaux de présence à l'Alsh ouvert sur Hangest depuis septembre ; la fréquentation varie de 14 à 23 enfants (8 à 9 par mercredi pour Plessier). Le Maire rappelle qu'au-delà de 26, un animateur supplémentaire sera nécessaire. La convention actant les conditions d'accueil et de financement de ce service doit être maintenant signée entre les 4 communes adhérentes (Hangest, le Quesnel, Mézières et le Plessier). Les frais de gestion s'élèveront à 560 € par commune, la somme d'équilibre du bilan financier sera répartie en fonction de la fréquentation par commune. **Le Conseil confirme sa décision du 28 juin 2019 et autorise le Maire à signer la convention avec Familles Rurales et les autres communes adhérentes pour la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs du mercredi sur Hangest pour l'année 2019/2020.**
- **Mise à disposition Atsem – modification durée** : Une convention initiale avait été signée en février 2019, pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2021. La Ccaln par délibération du 26/09/19 souhaite modifier cette durée et la ramener à 1an pour redéfinir dès 2020 les conditions de remboursement des communes. Une nouvelle convention doit donc être signée chaque année. **Le Conseil autorise le Maire à signer la convention proposée.**
- **Fonds de concours Ccaln – travaux de voirie** : Le Maire communique aux Conseillers les modalités de mobilisation du fonds de concours de la Ccaln pour certains travaux de voirie et les conditions d'éligibilité.

3/ DIVERS :

- **Elections Municipales – mise à disposition des salles communales** : En vue des élections municipales de mars 2020, le Maire demande aux conseillers de définir les conditions d'utilisation des équipements communaux (salle de réunion et polyvalente). **Le Conseil décide de mettre gratuitement à disposition des candidats les salles communales ; un référent devra faire la démarche en mairie comme pour une location.**
- **Viabilité hivernale** : Il convient de trouver un volontaire pour le salage et déneigement de la commune cet hiver. André Lescureux se propose. Le Maire établira la convention en conséquence.
- **Divers** :
 - Mme Patte demande de revoir le fonctionnement de l'éclairage (retarder la coupure le matin et avancer le fonctionnement le soir).
 - Signalement d'éclairage en panne : rue du 8 mai au croisement rue de Picardie + rue des Fauvettes.
 - Rappel sur la date de l'Arbre de Noël qui se déroulera vendredi 19/12 – 18heures30 à la salle polyvalente ; le spectacle de Noël aura lieu le 10/12 en matinée. Le 12 décembre, l'école organise un marché de Noël avec chants et mise en vente des productions des élèves



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.
Le Maire.